

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TREDUDER DU 16.12.2016

Présents : RENE PIOLOT-GILDAS MORVAN-DANIEL GARNIER-PATRICIA LE GUEZIEC-ARMELLE HENRY-JEAN-PIERRE TANGUY-JEAN-YVES LE BRAS-PASCAL CHAPOTOT

Absents : CATHY-REINE RUSCICA (procuration à GILDAS MORVAN)-DENIS BENARD-JEAN-JACQUES LE GUEN (procuration à PATRICIA LE GUEZIEC)

Monsieur le Maire à l'ouverture du Conseil a rendu hommage à Jeannine FOUQUEREAU et à Jean-Claude LE GUEZIEC pour leur implication dans la vie de la commune, tant, au niveau de la bibliothèque, du Comité d'Animation, du circuit des chapelles ainsi que l'entretien de l'église et du cimetière, et leur participation à différentes opérations d'élagage des chemins communaux.

Une minute de silence a été observé par l'ensemble de l'assemblée.

-Indemnité de conseil au receveur municipal

A l'unanimité le conseil adopte l'indemnité de conseil de 273.02 euros brut pour Monsieur Dorkel trésorier de Plestin-Les-Grèves.

-Algues vertes : autorisation d'ester en justice

A l'unanimité le Conseil autorise le maire à ester en justice dans le cadre de cette affaire et de tous contentieux relatif au cout de la prise en charge, du ramassage, du transport et du traitement des algues vertes resté à la charge de la commune pour les années 2014,2015 et 2016 et ce devant toute les juridictions y compris en appel et en cassation et désigne le cabinet Coudray pour y représenter la commune.

-Eclairage public Pont Ar Yar

A l'unanimité le Conseil adopte l'étude complémentaire de la modification du réseau d'éclairage public en coordination avec le renouvellement du réseau basse tension au lieu dit « Pont ar Yar » pour un montant de 876 euros HT.

La participation de la commune sera de 60% du cout total soit 525.60 euros.

-Reconstruction église de Tremel

A l'unanimité le Conseil décide de verser une subvention de 207 euros à l'association de sauvegarde de l'église de Tremel.

-Vœux du Maire

Les vœux auront lieu le Vendredi 20 janvier à 18h30

-Horaires mairie entre Noel et le jour de l'an

Une permanence aura lieu le mercredi 28 décembre de 9h à 12h et le samedi 31 décembre de 10h à 12h.

-Inscriptions sur les listes électorales

Les personnes souhaitant s'inscrire pour voter aux élections présidentielles et législatives prochaines (la date limite pour s'inscrire est le 31.12.2016) doivent se munir d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.